

# REGLEMENT INTERIEUR

## Pour OYAT ECOLE de SURF

**Rappel et respect des règles de sécurité en école de surf à chaque séance.**

- Respecter les consignes données par votre moniteur
- Echauffement obligatoire
- Port de la combinaison obligatoire
- Port du lycra école obligatoire
- Respect de la zone d'enseignement
- Respect des règles de priorité et convivialité dans la pratique de l'activité

**La responsabilité de Mrs MILLON et MACKOWIAK ne saurait être engagée en dehors du transport et de la durée de la séance.**

**Mrs MILLON et MACKOWIAK déclinent toute responsabilité en cas de vol des effets personnels, situés à l'intérieur de leur véhicule.**

**Mrs MILLON et MACKOWIAK se réservent le droit de modifier le planning des cours si besoin.**

Possibilité de contracter une assurance de personne, non obligatoire, offrant des garanties individuelles complémentaires (Art L321-4 du code du sport), se renseigner auprès de vos moniteurs.

**Tout stage commencé sera dû, aucun remboursement ne sera effectué, cependant un avoir pourra être édité sur présentation d'un certificat médical.**

L'inscription à une prestation de Mrs MILLON et MACKOWIAK , Oyat Ecole de Surf, implique l'acceptation de ce présent règlement.